



## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2020/878)

### RUBRIQUE 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

#### 1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : EAU DÉMINÉRALISÉE  
Code du produit : SSN023  
Enregistrement REACH : substance exemptée.

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Protection des appareils sensibles au tartre et au calcaire (fers à vapeur). EAU NON ALIMENTAIRE A USAGE EXCLUSIVEMENT MENAGER.

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Raison Sociale : Stéarinerie et Savonnerie de Nîmes.  
Adresse : Zone Industrielle de Grézan.30034.NIMES CEDEX 1.FRANCE.  
Téléphone : 04 66 02 16 16. Fax : .  
qualite@notilia.com

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence : +33 (0)1 45 42 59 59.

Société/Organisme : ORFILA <http://www.centres-antipoison.net>.

### RUBRIQUE 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations.

La substance n'est pas classée comme dangereuse.

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations.

Aucun élément d'étiquetage n'est requis pour cette substance.

#### 2.3. Autres dangers

La substance ne répond pas aux critères applicables aux substances PBT ou vPvB, conformément à l'annexe XIII du règlement REACH (CE) n° 1907/2006.

La substance ne présente pas de propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères énoncés dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou dans le règlement (UE) 2018/605 de la Commission.

### RUBRIQUE 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

#### 3.1. Substances

##### Composition :

| Identification                  | Classification (CE) 1272/2008 | Nota | %    |
|---------------------------------|-------------------------------|------|------|
| CAS: 7732-18-5<br>EC: 231-791-2 |                               |      | 100% |
| EAU DÉMINÉRALISÉE               |                               |      |      |

### RUBRIQUE 4 : PREMIERS SECOURS

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.

NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

#### 4.1. Description des mesures de premiers secours

##### En cas d'inhalation :

Aucune mesure requise.

**En cas de contact avec les yeux :**

Aucune mesure requise.

**En cas de contact avec la peau :**

Aucune mesure requise.

**En cas d'ingestion :**

Consulter un médecin en lui montrant l'étiquette.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Troubles gastro-intestinaux possibles en cas d'ingestion.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Aucune donnée n'est disponible.

## RUBRIQUE 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Non inflammable.

**5.1. Moyens d'extinction**

**Moyens d'extinction appropriés**

Non concerné.

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin.

**Moyens d'extinction inappropriés**

Non concerné.

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Aucun danger connu.

Non combustible.

**5.3. Conseils aux pompiers**

Aucune donnée n'est disponible.

## RUBRIQUE 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

**Pour les secouristes**

Les intervenants seront munis d'équipements de protections individuelles appropriés (Se référer à la rubrique 8).

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Aucune mesure particulière requise.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Aucune mesure particulière requise.

**6.4. Référence à d'autres rubriques**

Aucune donnée n'est disponible.

## RUBRIQUE 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulée la substance.

**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Aucune mesure particulière n'est requise.

**Prévention des incendies :**

Aucune mesure particulière requise.

**Equipements et procédures recommandés :**

Pour la protection individuelle, voir la rubrique 8.

Observer les précautions indiquées sur l'étiquette ainsi que les réglementations de la protection du travail.

**Equipements et procédures interdits :**

Aucune exigence particulière.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Ne pas stocker à des températures inférieures à 0°C pour éviter que l'eau ne gèle.

**Stockage**

Conserver hors de la portée des enfants.

Ne pas stocker avec les denrées alimentaires.

**Emballage**

Toujours conserver dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine.

Matériaux de conditionnement appropriés :  
Aucune exigence particulière.  
Matériaux de conditionnement inappropriés :  
Aucune exigence particulière.  
Conserver le produit dans son emballage d'origine. Ne pas transvaser.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune donnée n'est disponible.

## RUBRIQUE 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### 8.1. Paramètres de contrôle

Aucune donnée n'est disponible.

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Aucune mesure de protection requise.

#### - Protection des yeux / du visage

Aucune mesure de protection requise.

#### - Protection des mains

Aucune mesure de protection requise.

#### - Protection du corps

Aucune mesure de protection requise.

#### - Protection respiratoire

Aucune mesure de protection requise.

#### - Risques thermiques

Non concerné

## RUBRIQUE 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

#### Etat physique

|                 |                 |
|-----------------|-----------------|
| Etat Physique : | Liquide Fluide. |
|-----------------|-----------------|

#### Couleur

|           |           |
|-----------|-----------|
| Couleur : | Incolore. |
|-----------|-----------|

#### Odeur

|                  |              |
|------------------|--------------|
| Seuil olfactif : | Non précisé. |
| Odeur :          | Inodore.     |

#### Point de fusion

|                              |              |
|------------------------------|--------------|
| Point/intervalle de fusion : | Non précisé. |
|------------------------------|--------------|

#### Point de congélation

|                                   |              |
|-----------------------------------|--------------|
| Point/intervalle de congélation : | Non précisé. |
|-----------------------------------|--------------|

#### Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

|                                 |              |
|---------------------------------|--------------|
| Point/intervalle d'ébullition : | Non précisé. |
|---------------------------------|--------------|

#### Inflammabilité

|                                |              |
|--------------------------------|--------------|
| Inflammabilité (solide, gaz) : | Non précisé. |
|--------------------------------|--------------|

#### Limites inférieure et supérieure d'explosion

|  |              |
|--|--------------|
| Dangers d'explosion, limite inférieure d'explosivité (%) : | Non précisé. |
| Dangers d'explosion, limite supérieure d'explosivité (%) : | Non précisé. |

#### Point d'éclair

|                                |               |
|--------------------------------|---------------|
| Intervalle de point d'éclair : | Non concerné. |
|--------------------------------|---------------|

#### Température d'auto-inflammation

|  |              |
|--|--------------|
| Point/intervalle d'auto-inflammation : | Non précisé. |
|--|--------------|

#### Température de décomposition

|                                     |              |
|-------------------------------------|--------------|
| Point/intervalle de décomposition : | Non précisé. |
|-------------------------------------|--------------|

#### pH

|                          |              |
|--------------------------|--------------|
| pH :                     | Non précisé. |
|                          | Neutre.      |
| pH en solution aqueuse : | Non précisé. |
| pH:                      | 5 - 7        |

**Viscosité cinématique**

Viscosité : Non précisé.

**Solubilité**

Hydrosolubilité : Soluble.

Liposolubilité : Non précisé.

**Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)**

Coefficient de partage n-octanol/eau : Non précisé.

**Pression de vapeur**

Pression de vapeur (50°C) : Non concerné.

**Densité et/ou densité relative**

Densité : = 1

**Densité de vapeur relative**

Densité de vapeur : Non précisé.

**Caractéristiques des particules**

La substance ne contient pas de nanoforme.

**9.2. Autres informations**

Conductivité (20°C): &lt; 10 µS/cm

**9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique**

Aucune donnée n'est disponible.

**9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité**

Aucune donnée n'est disponible.

**RUBRIQUE 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ****10.1. Réactivité**

Voir les rubriques ci-dessous.

**10.2. Stabilité chimique**

Cette substance est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées dans la rubrique 7.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Aucune à notre connaissance.

**10.4. Conditions à éviter**

Éviter :

- le gel

**10.5. Matières incompatibles**

Aucune donnée n'est disponible.

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

Aucun en particulier.

**RUBRIQUE 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES****11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**

Aucun effet dangereux pour la santé à l'exception de troubles gastro-intestinaux possibles en cas d'ingestion.

**11.1.1. Substances****a) Toxicité aiguë :**

Non concerné.

**b) Corrosion cutanée/irritation cutanée :**

Non concerné.

**c) Lésions oculaires graves/irritation oculaire :**

Non concerné.

**d) Sensibilisation respiratoire ou cutanée :**

Non concerné.

**e) Mutagénicité sur les cellules germinales :**

Non concerné.

**f) Cancérogénicité :**

Non concerné.

**g) Toxicité pour la reproduction :**


Non concerné.

 **h) Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique:**

Non concerné.

 **i) Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée:**

Non concerné.

 **j) Danger par aspiration :**

Non concerné.

**Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques**

Aucune donnée n'est disponible

 **11.2. Informations sur les autres dangers**

 **Propriétés perturbant le système endocrinien**

La substance n'est pas évaluée comme un perturbateur endocrinien pour des effets sur la santé humaine.

## RUBRIQUE 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

**12.1. Toxicité**

Aucune pollution des eaux connue.

**12.2. Persistance et dégradabilité**

Aucune donnée n'est disponible.

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**


Aucune donnée n'est disponible.

**12.4. Mobilité dans le sol**

Aucune donnée n'est disponible.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Cette substance est considérée comme n'étant pas PBT ni vPvB.

 **12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien**

La substance n'est pas évaluée comme un perturbateur endocrinien pour des effets sur l'environnement.

**12.7. Autres effets néfastes**

Aucune donnée n'est disponible.

## RUBRIQUE 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Une gestion appropriée des déchets de la substance et/ou de son récipient doit être déterminée conformément aux dispositions de la directive 2008/98/CE.

**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

 **Déchets :**

La gestion des déchets se fait sans mettre en danger la santé humaine et sans nuire à l'environnement, et notamment sans créer de risque pour l'eau, l'air, le sol, la faune ou la flore.

Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, par un collecteur ou une entreprise agréée.

Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

**Emballages souillés :**

Vider complètement le récipient. Conserver l'étiquette sur le récipient.

Remettre à un éliminateur agréé.

## RUBRIQUE 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Exempté du classement et de l'étiquetage Transport .

**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification**

-

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU**

-

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport**

-

**14.4. Groupe d'emballage**

-

**14.5. Dangers pour l'environnement**

-

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

**RUBRIQUE 15 : INFORMATIONS RELATIVES A LA REGLEMENTATION**

**15.1. Réglementations/législations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**


 Informations relatives à la classification et à l'étiquetage figurant dans la rubrique 2 :

Les réglementations suivantes ont été prises en compte :

- Règlement (CE) n° 1272/2008 modifié par le règlement (UE) n° 2023/707
- Règlement (CE) n° 1272/2008 modifié par le règlement (UE) n° 2025/1222 (ATP 23)

 Informations relatives à l'emballage :

Aucune donnée n'est disponible.

 Dispositions particulières :

Aucune donnée n'est disponible.

 Restrictions appliquées en vertu du titre VIII du règlement REACH (CE) n° 1907/2006 :


La substance n'est pas soumise à restriction selon l'annexe XVII du règlement REACH (CE) n° 1907/2006 :  
<https://echa.europa.eu/substances-restricted-under-reach>.

 Autorisations accordées en vertu du titre VII du règlement REACH (CE) n° 1907/2006 :


La substance n'est pas soumise à autorisation selon l'annexe XIV du règlement REACH (CE) n° 1907/2006 :  
<https://echa.europa.eu/fr/authorisation-list>.

 Substances appauvrissant la couche d'ozone (Règlement (CE) n° 2024/590).

La substance ne présente pas de danger pour la couche d'ozone.

 Polluants organiques persistants (POP) (Règlement (UE) 2019/1021) :

La substance n'est pas un polluant organique persistant.

 Règlement PIC (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux (Convention de Rotterdam):

La substance n'est pas concernée par la procédure de consentement préalable en connaissance de cause (PIC).

 Précurseurs d'explosifs :

La substance n'est pas soumise au règlement (UE) 2019/1148 relatif à la commercialisation et à l'utilisation de précurseurs d'explosifs.

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée (substance non dangereuse et exempte d'enregistrement REACH).

**RUBRIQUE 16 : AUTRES INFORMATIONS**

 Abréviations et acronymes :

- REACH : Enregistrement, évaluation, Autorisation et Restriction des Substances Chimiques.
- ADR : Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.
- IATA : Association internationale du transport aérien
- IMDG : Code maritime international des marchandises dangereuses
- OACI : Organisation de l'Aviation Civile Internationale.
- PBT : Persistante, bioaccumulable et toxique.
- PIC : Consentement préalable en connaissance de cause
- POP : Polluant organique persistant.
- RID : Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses
- SVHC : Substance extrêmement préoccupante

-----  
Les informations contenues dans la présente fiche de données de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances à la date de sa publication et sont données de bonne foi. Elles ne constituent en aucun cas une garantie des propriétés spécifiques du produit ni n'établissent une relation contractuelle. L'utilisateur reste seul responsable de l'utilisation sûre et conforme du produit, dans le respect de la réglementation en vigueur.  
-----